



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2174

Approbation d'une convention de prêt d'œuvres entre la Ville de Lyon/Musée de l'imprimerie et de la communication graphique et l'Ecole des arts joailliers de Paris VAN CLEEF & ARPELS pour l'exposition Bijou Bijoux

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 20 DECEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 8 DECEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 23 DECEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEGER (pouvoir à M. PRIETO), M. CHIHI (pouvoir à Mme DUBOT), M. GIRAUD (pouvoir à Mme RUNEL), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2174 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PRET D'OEUVRES ENTRE LA VILLE DE LYON - MUSEE DE L'IMPRIMERIE ET DE LA COMMUNICATION GRAPHIQUE ET L'ECOLE DES ARTS JOAILLIERS DE PARIS VAN CLEEF ET ARPELS POUR L'EXPOSITION BIJOU BIJOUX (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 28 novembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Musée de l'Imprimerie et de la Communication Graphique propose depuis le 9 novembre 2022 et jusqu'au 19 février 2023, une nouvelle exposition temporaire intitulée *Bijou Bijoux*.

A travers cette exposition, le Musée de l'Imprimerie et de la Communication Graphique nous invite à découvrir un panorama d'histoires, d'images et de destins. Pas de véritables bijoux dans cette exposition qui se concentre justement sur ce qui gravite autour : les matières, les gemmes, les techniques, les ateliers, les créateurs et créatrices, les maisons joaillières... Une exposition surprenante et sentimentale des bijoux, en contrepoint et complément aux nombreux projets muséaux qui ont vu le jour sur le sujet ces dernières années.

Dans le cadre de cette exposition, le Musée de l'Imprimerie et de la Communication Graphique a sollicité l'Ecole des arts joailliers de Paris Van Cleef & Arpels, pour le prêt de photographies des Diamants de la Couronne de Bertaud et de divers ouvrages sur les techniques et créations autour du bijou.

La convention jointe au présent rapport formalise les conditions de prêt d'œuvres. L'école Van Cleef & Arpels effectue ce prêt à titre gratuit pour la durée de l'exposition. La Ville de Lyon/ Musée de l'Imprimerie et de la Communication Graphique prend à sa charge les frais de transport et d'assurance des œuvres.

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention établie entre la ville de Lyon / Musée de l'Imprimerie et de la Communication Graphique et l'Ecole des arts joailliers de Paris Van Cleef & Arpels pour le prêt d'œuvres dans le cadre de l'exposition *Bijou bijoux*.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et à l'exécuter.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET